

le monde ouvrier



Bulletin d'information de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

février 1986

8 MARS / JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

PLUS JAMAIS

SANS

NOUS

SOMMAIRE

8 MARS

**PLUS JAMAIS
SANS
NOUS**

pages 3-4-5-6

UNE
RESPONSABILITE
COLLECTIVE
TF

Le
rapport
Beaudry
pages 7-8 et 9

L'est de Montréal
exige des réponses
pages 10-11



Centenaire du CTM
pages 12-13

Nouvelles brèves
pages 14-15

LISTE DES CONFLITS FTQ

(au 3 février 1986)

EMPLOYEUR	VILLE	NBRE DE TRAV.	SYNDICAT	DÉBUT
Groupe UCF Giffard	Montréal	4	TUAC	01-04-85
Réal Croteau Ltée	Montréal	7	TUAC	29-04-85 (lock-out)
Marché d'alimentation J.R.G. Inc.	Longueuil	25	TUAC	03-05-85
Produits forestiers Maniwaki	Maniwaki	140	SCTP	10-06-85
Cie de volailles Maxi	Ville des Laurentides	200	TUAC	19-09-85
Cie Commonwealth Plywood Ltée (usine de déroulage)	Tee Lake	110	SCTP	25-09-85
Matériaux Blanchet	Amos	106	SCTP	17-11-85 (lock-out)
Épicerie J.E. Vallée	St-Lambert	49	TUAC	05-12-85
Trans-Canada Shoes Inc.	Montréal	70	SEPB-57	19-12-85 (lock-out)
Métro L.-E. Rhéaume	N.D. des Laurentides (Charlesbourg)	10	TUAC	20-12-85
Ville de Vaudreuil	Vaudreuil	39	SCFP	15-01-86
- Est-Ouest fourrures traiteurs et teinturiers (1980) Ltée	Montréal	150	TUAC	20-01-86
- Goodman & George (Canada) Ltée				
- Fourrures Mudry Inc.				
Industries de câbles d'acier Ltée	Pointe-Claire	170	AIM	22-01-86
Municipalité de Boischatel	Boischatel	7	SCFP	30-01-86

le

MONDE

OUVRIER

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président: Louis Laberge

Secrétaire-général: Fernand Daoust

Responsable: André Messier

Collaboration: Normand Guimond, Carole Gingras-Larivière, André Leclerc, Francine Vigeant.

Fichier: Danielle Ouellette

Photographie: Michel Cloutier

2100 avenue Papineau, 4ième étage, Montréal, Québec, H2K 4J4.

Téléphone: (514) 527-8533.

Tirage: 53 000

Le doyen des journaux syndicaux au Québec et au Canada. Première parution: 18 mars 1916. Composé et imprimé par des travailleurs et des travailleuses syndiqués de l'imprimerie Interlitho Inc.

Dépôt légal à la bibliothèque nationale du Québec.

Toute reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le Monde Ouvrier est permise à la condition d'en indiquer la source.

8 MARS

Journée internationale des femmes



«Plus jamais sans nous», thème du 8 mars, Journée internationale des femmes, ça veut dire que les femmes affirment leur volonté et leur détermination d'être présentes à part entière et égale partout où se prennent des décisions qui les touchent, qui les affectent, partout où se font des débats qui les concernent, qui les intéressent. «Plus jamais sans nous», ça veut dire une détermination d'agir et de contribuer pleinement au progrès de la collectivité, à la défense des intérêts des plus démunis-e-s, à la définition de nouveaux rapports hommes/femmes, de nouveaux rapports de pouvoir.

«Plus jamais sans nous», ça veut dire que les femmes prennent leur place, prennent la place qui leur revient, qui est la leur.

Nous avons fait des choses...

Aujourd'hui, il y a du rattrapage à faire pour l'obtention de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans les recherches qui ont été effectuées dans le cadre du projet d'histoire du Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal métropolitain à l'occasion de son centenaire, on retrouve des positions syndicales sur le dossier des femmes, mais elles ne témoignent pas d'une préoccupation constante. À la fin du 19^e siècle, le Conseil fédéré des métiers et du travail de Mon-

tréal prônait «l'obtention d'un salaire identique pour un même travail exécuté par l'un ou l'autre sexe». Cette revendication est reprise périodiquement dans des mémoires de la FTQ au fil des ans. En 1922, le Conseil des métiers et du travail de Montréal appuie la campagne en faveur du vote des femmes. Dans les années '40, le CMTM participait à des comités de garderie et en 1965, le CTM se déclarait en faveur «d'une législation favorisant l'établissement et le contrôle des garderies». Mais il faudra attendre les années '70 avant de voir le CTM et la FTQ intégrer la question du droit au travail pour les femmes dans le cadre de leur action quotidienne. Mais ce ne fut pas chose facile. Dans le compte rendu d'une assemblée spéciale qui tenait le CTM en 1974, on retrouve la citation suivante: «Tout ce que les femmes veulent, c'est sortir des maisons et abandonner les enfants.» Heureusement aujourd'hui, de tels commentaires sont le lot d'une petite minorité!

Un temps d'arrêt

Depuis dix ans, le chemin parcouru est important, mais quand on est loin en arrière... Comme toutes les luttes pour la justice, la lutte des femmes est quotidienne. Mais le 8 mars, c'est un moment de réflexion, un temps d'arrêt pour faire le point, dresser un bilan du chemin parcouru et fixer de nouveaux objectifs à atteindre. Un moment de réflexion qui doit être fait conjointement par les femmes et les hommes dans tous nos milieux de travail.

Plus de 10 ans déjà

Au Québec, le 8 mars est souligné par diverses activités depuis 1974. Cette journée a été proclamée à la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes, à Copenhague, en 1910. Il y a déjà 6 ans, qu'au niveau de la FTQ, on organise des activités spécifiques pour que le 8 mars soit souligné de façon particulière dans tous les milieux de travail.

Pour vous aider... à réfléchir, agir et avancer

Afin d'aider les militantes et militants à organiser des débats dans les sections locales, nous avons produit un petit guide de discussion autour des quatre sous-thèmes qui découlent du thème général.

Plus jamais sans nous...

...Dans nos milieux de travail

...Dans nos structures syndicales

...En éducation et en formation professionnelle

...Dans les lieux de pouvoir

Vous trouverez ce guide aux pages 4 et 5. Nous espérons qu'il vous sera utile. À la page 6, il y a une liste de suggestions pour l'organisation d'activités locales, de même que des renseignements sur ce que les différents conseils de travail organisent dans les régions.

Pour le 8 mars, on s'implique, on s'organise.

PLUS JAMAIS SANS NOUS

L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail — une femme sur trois il y a deux ans, une femme sur deux en 1985 — n'a pas réglé les problèmes de ghettos d'emplois, de discrimination, des différences de salaire, des chances inégales de promotion... La lutte pour l'égalité se poursuit parce qu'il reste de graves injustices à corriger.

Les femmes travaillent pour leur survie économique ou celle de leur famille. D'ailleurs, 61% des familles canadiennes vivaient sous le seuil de la pauvreté si elles devaient vivre que d'un seul salaire. Ces chiffres nous relancent l'image des bas taux de salaire payés dans notre

PLUS JAMAIS SANS NOUS

En 1981, la FTQ a dressé le portrait de la présence des femmes dans ses rangs. Si on découvre qu'un membre sur trois est une femme, on découvre également qu'elles sont représentées de façon fort inégale selon les secteurs d'activité. Mais on découvre surtout qu'elles sont largement sous-représentées dans nos syndicats et que leur participation est plus faible dans les comités spécialisés, et encore plus faible dans les structures (per-

Dans nos milieux de travail

société. Comment alors accepter qu'on paye encore moins le travail des femmes, dont le salaire horaire moyen est inférieur de 14,8% à celui des hommes, surtout quand on sait que 40% des travailleuses subviennent seules aux besoins de leurs familles.

Sur le marché du travail, 63% des femmes se verront offrir un

emploi-ghetto dans les bureaux, les services ou les ventes. Seulement 10% d'entre elles iront travailler dans des emplois non traditionnels et souvent mieux payés.

La majorité des nouveaux membres des syndicats sont des femmes, ce qui contribuera à améliorer la situation. Mais il faut faire plus car l'urgence de changer ce portrait s'impose.

On discute de...

- Comment se comparent les emplois des hommes et des femmes chez nous?
- Les types d'emplois occupés, les conditions de travail de chaque groupe, les salaires des emplois féminins/masculins,
- Qui occupe les emplois à temps partiel, occasionnels, saisonniers?
- Compte tenu du portrait que vous venez de faire:
- Quelles améliorations le syndicat ou les lois ont-ils réussi à apporter depuis quelques années?
- Que faire chez nous pour permettre aux femmes d'avoir accès à tous les emplois et d'avoir des salaires équivalents pour des emplois comparables?
- La négociation d'un programme d'accès à l'égalité est-elle nécessaire et comment la faire?
- S'il y a peu ou pas de femmes dans votre milieu de travail:
- Pourquoi?
- Comment changer cette situation?
- Que peut faire le syndicat?

Dans les structures syndicales

manentes, dirigeantes, conseils de travail, etc.)... Le «Une sur 3» devient alors «Une sur 10».

Mais en 1981, les choses ont commencé à changer. Avec les comités de condition féminine et avec la formation syndicale, le militantisme s'est accru et les femmes s'affirment de plus en

plus comme force de changement dans les pratiques syndicales.

De plus, des améliorations dans les conventions collectives (congés de maternité, salaires, etc.) et des changements dans certaines pratiques syndicales (paiement des frais de garderie, heures des réunions, etc.) ont aussi amélioré la situation.

On discute de...

- Est-ce que les femmes militent davantage et quels obstacles rencontrent-elles?
- Qu'a fait le syndicat pour favoriser la participation des femmes et que pourrait-il faire de plus?
- Existe-t-il un comité de condition féminine chez vous? Qu'a-t-il accompli? Quels appuis a-t-il reçu?
- Dans votre syndicat, en-dehors de votre section locale, les femmes sont-elles adéquatement représentées? L'implantation d'un programme d'accès à l'égalité est-elle nécessaire? Comment y arriver?

PLUS JAMAIS SANS NOUS

La formation représente un élément-clé dans l'amélioration de la situation économique des femmes et de leur mobilité professionnelle sur le marché du travail. En 1981, les Québécoises étaient toujours moins scolarisées que les hommes. Ainsi, à l'école secondaire en 1981-82, on retrouve 80% des filles dans les domaines du secrétariat, du commerce et des soins esthétiques. Au CEGEP et à l'université, les filles s'orientent plus vers les sciences humaines et l'administration plutôt que vers les sciences pures, les techniques physiques et les mathématiques.

PLUS JAMAIS SANS NOUS

Dans un monde où les femmes occupent très minoritairement les postes décisionnels, il est bon de réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour qu'elles prennent leur place et aussi de réfléchir sur les places à occuper.

- Au **niveau provincial**, les femmes ne comptent que pour 15% de la représentation à l'Assemblée nationale, alors qu'au **niveau municipal**, les statistiques de 1981 indiquaient que les femmes occupent 2,3% des postes de maires et 7,5% des postes de conseillers. C'est une

En éducation et en formation professionnelle

Au chapitre de la formation des adultes, le même scénario se reproduit; les femmes sont à peine représentées en formation professionnelle. Dans les stages en entreprise, les données indiquent qu'elles y participent peu, sauf dans le secteur tertiaire. Les

données de la Commission de l'emploi et de l'immigration pour 1981-82 révèlent que les Québécoises n'occupaient que 11,6% des places de formation dans les métiers non traditionnels et à peine 3% des places dans les cours reliés aux métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée.

On discute de...

- Pourquoi les filles continuent-elles à s'orienter massivement dans des filières traditionnelles comme le secrétariat, le commerce et les cours esthétiques?
- Pourquoi les femmes qui retournent aux études ignorent-elles les métiers non traditionnels?
- Quels sont les principales difficultés que rencontrent les femmes qui retournent aux études?
- Votre employeur dispose-t-il de la formation en entreprise et comment se traduit l'accès des hommes et des femmes à cette formation?
- Pouvons-nous améliorer la situation qui prévaut actuellement:
 - Dans les écoles?
 - Dans la formation des adultes?
 - Dans les milieux de travail?

Dans les lieux de pouvoir

amélioration, mais nous sommes encore bien loin de la proportion de l'électorat féminin.

- Dans le mouvement syndical, les postes de direction occupés par des femmes ne correspondent pas à leur présence numérique dans nos rangs.
- Dans l'entreprise privée, moins de 17% des membres des conseils d'administration des

grandes entreprises sont des femmes alors que dans sept entreprises d'État au Québec, la représentation des femmes aux postes de cadres supérieurs atteint à peine 10%. (Ici il y a une réflexion à faire sur la pertinence pour les travailleurs et travailleuses de faire de cette question de l'accès aux postes de direction des entreprises une priorité ou même un objectif à ce moment-ci).

On discute de...

- Pourquoi les femmes sont-elles si peu présentes dans les structures politiques?
- Quels moyens mettre en oeuvre pour que les femmes puissent accéder aux lieux de pouvoir et comment pourrions-nous soutenir les femmes dans leur démarche?
- Comme syndicalistes et compte tenu de notre réalité comme travailleuses, comment aborder la question de l'accès aux postes de cadres et de direction dans l'entreprise?

Quelques idées pour vos activités locales

Au fil des années, la célébration du 8 mars dans les milieux de travail a donné lieu à toutes sortes d'initiatives dans les sections locales. Au cas où vous seriez à court d'idées, ce dont nous doutons fort, voici quelques suggestions:

- Utilisation du matériel préparé par la FTQ (Monde Ouvrier, port du macaron ou affichage du poster) ou par votre syndicat (dépliants, brochures, etc.).
- Présentation de films ou de vidéos comme: «L'égalité: source de changements»; «Oh! quelle histoire»; «Quel numéro... What number?», disponibles gratuitement à la FTQ. D'autres documents audio-visuels sont disponibles:
- consultez le document de référence.
- Enquête maison sur la présence des femmes et leurs conditions de travail.
- Rencontres lors de pauses-cafés, dîners ou soupers rencontres.
- Recevoir une invitée de votre syndicat, de votre conseil de travail ou de la FTQ.
- Organiser une table de documentation.
- Faire signer une pétition sur des demandes précises concernant la condition féminine.
- Tournée dans les milieux de travail soit par le comité de condition féminine ou des membres de l'exécutif pour rencontrer les membres et souligner le 8 mars.
- Rédaction d'un article pour le journal syndical ou publier un numéro spécial.
- Tirage, à l'occasion du 8 mars, d'outils de référence, livres, abonnements à des revues, etc.
- Organisation d'un concours sur le sexisme dans la publicité.
- Encourager la participation aux activités organisées dans votre région par le conseil de travail.

Les activités en régions

Au moment de mettre sous presse, nous ne sommes pas en mesure de vous donner les détails des activités qui sont organisées en régions. Cependant, cette année comme par les années passées, c'est par l'entremise du Conseil du travail de votre région que vous pourrez vous procurer le matériel 8 MARS: macarons, affiches et des copies supplémentaires du Monde Ouvrier, si vous n'en avez pas assez.

Pour passer vos commandes et connaître les détails des activités qui sont organisées dans votre région, nous reproduisons ci-dessous la liste complète des numéros de téléphone des régions dans lesquelles des activités sont prévues.

ABITIBI-TEMISCAMINGUE
(819) 762-1354

SEPT-ÎLES
(418) 962-3551

HAUTE-YAMASKA
(514) 378-2355

MAURICIE, BOIS-FRANCS,
DRI-MONDEVILLE
(819) 378-4049

OUTAOUAIS
(819) 777-5441

RICHELIEU, YAMASKA,
VERCHÈRES
(514) 743-0407

SAINT-JEAN
(514) 347-3331

BAS DE LA GASPÉSIE
(418) 784-2750

ESTRIE
(819) 562-3922

RIMOUSKI
(418) 722-8232 ou 723-3990

MONTRÉAL
(514) 527-3666

QUÉBEC
(418) 622-4941

SAGUENAY, FIC-ST-JEAN
- HAUT DU LAC ST-JEAN
(418) 547-8458

SAINTE-THÉRÈSE
(514) 430-4816

Prélude au rapport Beaudry

Quelques jours avant la publication du rapport Beaudry, la FTQ décernait le titre de «personnalité anti-syndicale de l'année 1985» à Suzanne Leclair, présidente et directrice de l'entreprise «Les Fourgons Transit Inc.» qui a symbolisé l'anti-syndicalisme de la PME en tentant de bloquer la syndicalisation des travailleurs par toutes les tactiques anti-syndicales connues. Ce cas illustre de façon éclatante les trous et les lacunes du Code du travail actuel et l'urgence d'y apporter des modifications, particulièrement en ce qui touche le processus d'accréditation.

Des droits bafoués

Dans le cas des Fourgons Transit, les droits des travailleurs sont complètement ba-

foués puisque la compagnie, aidée par des avocats aux pratiques douteuses, se fout des lois. Même si la requête en accréditation a été déposée le 12 avril 1985, ce n'est que ce 19 février, 10 mois plus tard, qu'aura lieu la première audition. Et bien sûr, il y a eu 5 congédiements dès que la compagnie a eu vent de la campagne. De plus, deux des 5 employés ont eu gain de cause suite à une plainte déposée en vertu des normes minimales de travail... mais la compagnie est allée en appel!

Mme Leclair n'est pas seule

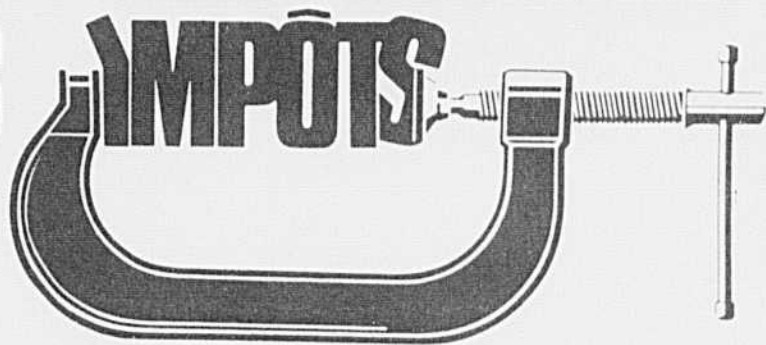
Le dossier «Fourgons Transit» n'est malheureusement pas un cas unique. Dans la majorité des dossiers d'accréditation, les

problèmes sont identiques. Les travailleurs et travailleuses de «Les industries plastiques Polar Ltée» attendent leur accréditation depuis le 18 décembre 1984. Elle avait été accordée le 3 juillet, confirmée par le Tribunal du travail le 5 novembre, mais la compagnie est allée en appel devant la Cour supérieure.

Le ministre va-t-il comprendre?

Lors de la conférence de presse que donnaient conjointement la FTQ et les TUA le 14 janvier, Louis Laberge a invité le nouveau ministre du travail, Pierre Paradis, à étudier ces dossiers sérieusement. «Il se rendra compte que des réformes urgentes s'imposent», a déclaré le président de la FTQ.

L'OUTIL POUR RÉDUIRE VOS IMPÔTS



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



Dans la région de Québec, composez
(418) 622-3258;
dans la région de Montréal, composez
(514) 285-8700;
de l'extérieur, composez sans frais
1-800-361-5017.
Date limite: le 28 février 1986.



Un rapport positif, mais il manque une pièce essentielle

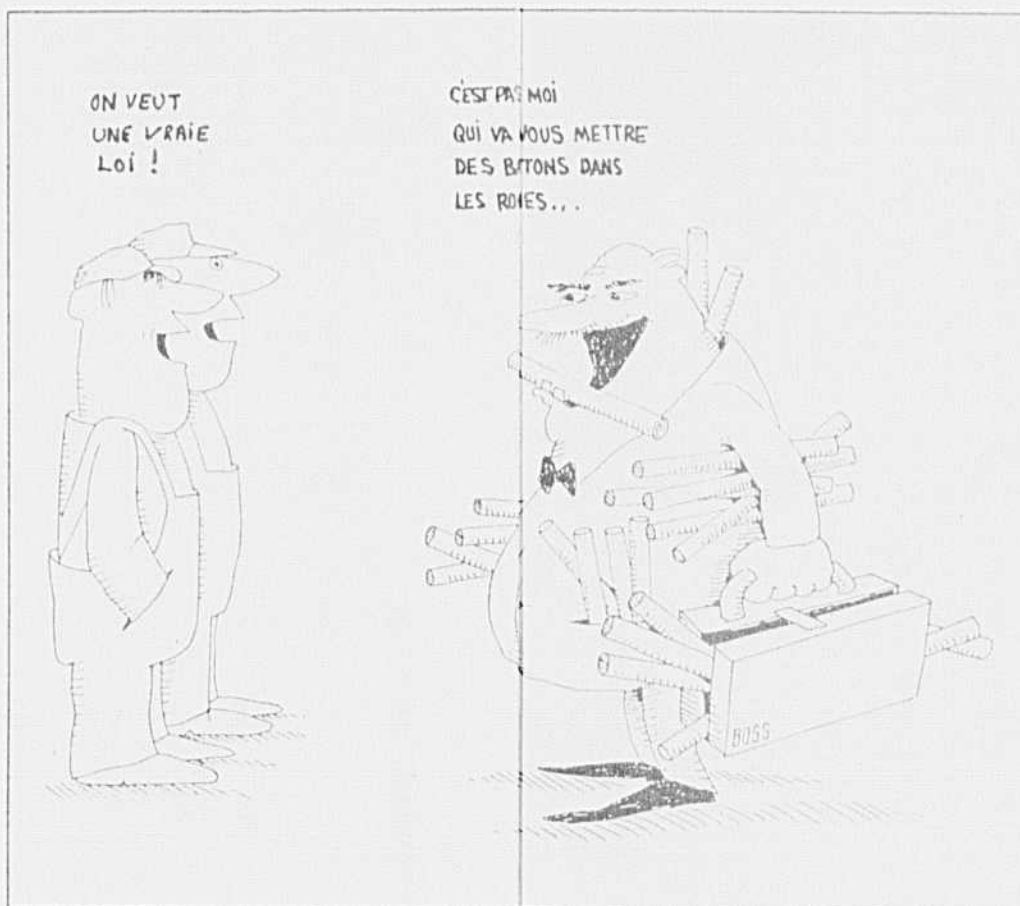
Même si plusieurs des recommandations du rapport de la Commission consultative sur le travail sont très positives, l'absence de recommandations concrètes sur l'accréditation multipatronale aura comme conséquence que des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses, qui oeuvrent dans de petites entreprises où l'on retrouve les pires conditions de travail et les salaires les plus bas, n'auront toujours pas la possibilité réelle de se donner un syndicat. Au strict minimum, la commission qui était présidée par le juge René Beaudry aurait dû, avec les ressources qu'elle avait, commander une étude sur la question afin de faire avancer le dé-

bat. On se souviendra que cette commission avait été mise sur pied au printemps 1984 et que son mandat consistait à proposer aux partenaires sociaux et au gouvernement des mesures propres à améliorer les relations de travail.

Les aspects positifs

Malgré cette lacune majeure au niveau de l'accréditation multipatronale, des propositions de la commission visent à encourager l'exercice du droit d'association en déjudiciarisant tout le processus des rapports collectifs, à remplacer les étapes et procédures actuelles du processus d'accréditation par un Conseil des relations de travail et à intégrer les lois du travail dans un code unifié.

«La FTQ soutient depuis fort longtemps et avec preuves à l'appui (voir l'article page 7) que le Code actuel permet aux employeurs et à leurs avocats de nier, à toutes fins pratiques, le droit à la syndicalisation et les propositions devraient empêcher les tactiques dilatoires et les pratiques déloyales et sortir les avocasseries des relations de travail», ont déclaré le président Louis Laberge et le secrétaire général Fernand Daoust lors de la conférence de presse que donnait la FTQ pour réagir au Rapport Beaudry.



«rien ne justifie des études supplémentaires ou des délais».

En vertu de certaines modifications proposées à la Loi des décrets, on donne aux délégué-e-s syndicaux un nouveau droit, soit celui de vérifier l'application du décret dans toutes les entreprises couvertes, on propose l'extension des matières négociables et l'introduction du précompte syndical. Ce sont des changements positifs mais il est regrettable que, sous le couvert de souhaits exprimés par la Commission à l'effet que cette loi soit valorisée, on ne soutienne ce souhait par aucune mesure concrète.

La Loi des décrets

Le Rapport Beaudry contient deux recommandations sur la question des licenciements collectifs. La première apporte quelques améliorations au système actuel en empêchant le cumul d'un petit nombre de mises à pied successives, en créant l'obligation d'informer le syndicat et en prévoyant une indemnisation compensatoire pour la période de défaut de préavis. La deuxième recommandation propose que le gouvernement adopte une politique d'ensemble, mais ne définit aucunement les éléments de cette politique.

Table nationale de l'emploi

Selon la FTQ, la proposition sur la question du plein emploi est des plus positive puisqu'elle suggère non seulement que le gouvernement se dote d'une politique de plein emploi, mais aussi que la Table nationale de l'emploi joue un rôle de premier plan dans l'établissement des politiques nécessaires pour atteindre le plein emploi.

Le temps des études est terminé

Pour la FTQ, il est clair que bon nombre de recommandations du Rapport Beaudry constituent des améliorations sensibles à la situation intolérable qui prévaut actuellement et le gouvernement devrait engager dès maintenant le processus de révision du Code du travail et des différentes lois s'y rattachant. «Ce qui est fondamental, ont souligné les officiers de la FTQ, c'est que l'on passe à l'action le plus rapidement possible, surtout que ces recommandations

font l'objet de consensus. Le système actuel produit des injustices à tous les jours et il est urgent qu'elles soient corrigées».

Reaction «pisse-vinaigre» du patronat

Le président de la FTQ a accusé le patronat d'avoir une réaction tout à fait démesurée, injustifiée et inacceptable au rapport de la Commission Beaudry. En attaquant le rapport comme il le fait, en le condamnant dans son ensemble, le patronat québécois nous indique que ce qu'il aurait souhaité, ce qu'il aurait sans doute trouvé acceptable, aurait été l'abolition pure et simple des lois régissant les relations de travail en donnant des droits minimum aux travailleurs et aux travailleuses.

Les femmes et le marché du travail

Là où la Commission Beaudry a vraiment manqué le bateau, c'est sur toute la question de la présence des femmes sur le marché du travail et les «programmes d'accès à l'égalité». Comment les membres de la Commission peuvent-ils reconnaître explicitement qu'il y a un problème sérieux et urgent, admettre l'échec total des programmes volontaires et ne rien proposer de concret, sauf une toute petite recommandation visant à soutenir ceux et celles qui décideraient volontairement de tenter d'y remédier?

La déception la plus grande par rapport aux programmes d'accès à l'égalité provient de l'absence de recommandations incitant les parties à négocier ces programmes, puisque la négociation des programmes d'accès à l'égalité est la seule façon réaliste de faire avancer cet important dossier.

Les normes minimales

Plusieurs recommandations touchent la Loi des normes de travail et bon nombre sont assez positives. Soulignons la réduction de la semaine de travail à 40 heures (sur une période de 4 ans); la hausse du salaire minimum et sa révision annuelle et l'inclusion des moins de 18 ans; l'inclusion de certaines catégories de personnel domestique dans la loi et quelques autres. Il n'en reste pas moins que la Commission s'est montrée dans l'ensemble assez timide. Pourquoi attendre 4 ans pour réduire la semaine de travail à 40 heures? Pourquoi n'avoir proposé aucune amélioration au niveau des vacances, des jours fériés, du congé parental, sur la formation et le recyclage, etc.? Autant de points qui auraient dû être améliorés.

Les changements technologiques

Au chapitre des changements technologiques, la grande amélioration proposée concerne l'inclusion d'un préavis de 120 jours que l'employeur doit donner au syndicat en cas de changement technologique et on donne à ce terme une définition large. Cette proposition est accompagnée de modalités précises que doit rencontrer l'employeur, du droit à l'information pour le syndicat, etc. C'est sûrement mieux que ce qui existe, mais il faut souligner que ce n'est que du rattrapage, puisque de telles dispositions existent déjà au niveau fédéral et dans certaines provinces.

Ça prend des actions et vite!

Les travailleurs et travailleuses de l'Est de Montréal, de même que la population, en ont assez des réunions, des promesses et des études et, à la dernière réunion du Comité de survie de l'Est de Montréal, le 28 janvier dernier, il a été décidé de relancer le comité de stratégie afin de définir un plan d'action visant à faire débloquer les dossiers. Selon Arnold Dugas, permanent du Syndicat des Métallos et président du Comité de survie, les revendications et les demandes sont assez claires et les gouvernements ont en main tout ce qu'il faut pour prendre des décisions.

À pas de tortue

Suite à sa réunion du 28, le comité a rencontré, dans les jours

qui ont suivi, le ministre René de Cotret, un des membres du comité ministériel responsable d'étudier le développement éco-

sentant-e-s des municipalités;

- Consolidation du complexe industriel montréalais lié aux



«Au Comité de survie, ce sont des personnes du milieu qui siègent là, des représentant-e-s des travailleurs, des entreprises concernées et des groupes du quartier. On connaît les problèmes et les solutions. Les gouvernements feraient mieux de bien écouter!»

Arnold Dugas,
permanent au Syndicat des Métallos et
président du Comité de survie de l'Est
de Montréal

«Ça se pourrait-tu que les objectifs des gouvernements et du grand patronat, ce soit la relance de l'Est mais pas sur la même base industrielle que maintenant? L'ini la pétrochimie et l'industrie lourde. Où il y a de meilleures jobs et de meilleurs salaires?»

Normand Théoret,
président des Métallos à SKD
Technologie



nomique de la grande région de Montréal, mais il n'y a pas eu de réponse ou de propositions concrètes. «Nous commençons à en avoir assez de ces rencontres au cours desquelles on continue à nous dire «que la question est à l'étude» ou «que nous sommes à définir une politique». Nous voulons des réponses concrètes à nos demandes», a déclaré Arnold Dugas, au sortir de cette rencontre.

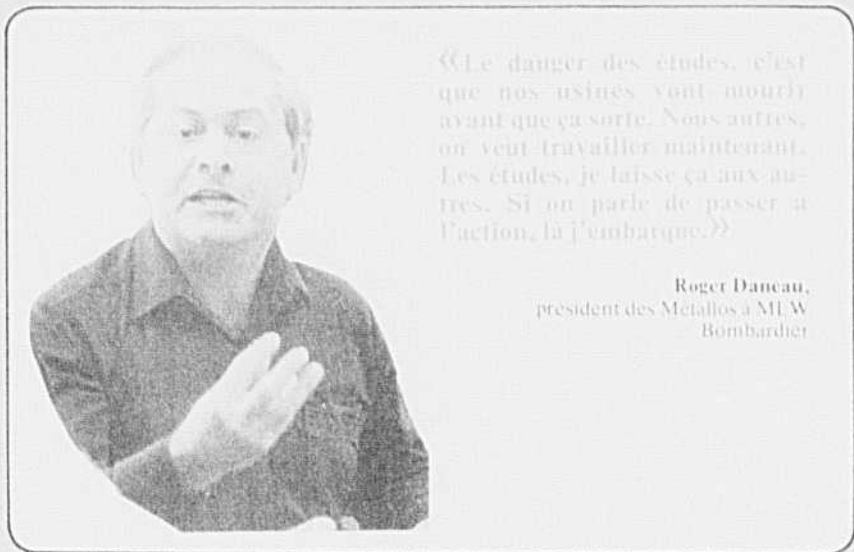
Les demandes du Comité

Le Comité de survie de l'Est de Montréal, mis sur pied en octobre 1985, a des demandes très précises qui sont connues depuis plusieurs mois:

- Mise sur pied d'un comité d'adaptation de main-d'oeuvre (CAMO) composé d'9 représentant-e-s des travailleurs et de 9 représentant-e-s des dirigeants des entreprises ainsi que de 2 représentant-e-s de la population et de repré-

chemins de fer par la mise sur pied d'une politique cohérente et canadienne du transport ferroviaire;

- Maintien et consolidation d'une industrie de construction et de réparation des navires et d'un centre pétrochimique à Montréal;
- Que le gouvernement fédéral déclare l'Est de Montréal «zone désignée» afin de lui permettre de bénéficier de meilleurs programmes de subventions;
- Que le gouvernement fédéral bloque la transaction entre le groupe KMI et le groupe américain Marmon puisque cette dernière n'a pas respecté le protocole qu'elle avait signé lors de l'achat, à l'effet de maintenir le niveau d'emploi. Elle a simplement fermé ses portes, jetant sur le pavé les 170 travailleurs de SKD Technologie.



«Le danger des études, c'est que nos usines vont mourir avant que ça sorte. Nous autres, on veut travailler maintenant. Les études, je laisse ça aux autres. Si on parle de passer à l'action, là j'embarque.»

Roger Dancan,
président des Metallos à MLW
Bombardier

Le fédéral doit et peut intervenir

Dans le secteur où sont présents les membres du Syndicat des Métallos, le gouvernement fédéral peut utiliser le levier économique de sa politique d'achats pour remplir les carnets de commandes qui sont en suspens et

dont ont dramatiquement besoin les industries de l'est de Montréal. Le gouvernement fédéral peut également utiliser son pouvoir politique pour bloquer une transaction qui risque de fermer pour de bon une usine de ressorts liée à l'industrie automobile, SKD Technologie.

Les travailleurs eux-mêmes ont consenti des efforts comme chez **MLW Bombardier** où il y a eu gel des salaires, 11 minutes de travail par jour sans paye, etc... À **la Canadian Steel Wheel** les incohérences du CN sont une cause des difficultés de la compagnie. Après avoir demandé à la CSW d'améliorer ses procédés de fabrication, le CN se disait, par la suite, pas en mesure de recevoir de nouvelles roues! À **la Canadian Steel Foundry**, la compagnie attend toujours une réponse du CN, eh oui, la même compagnie, pour la fabrication de 750 wagons.

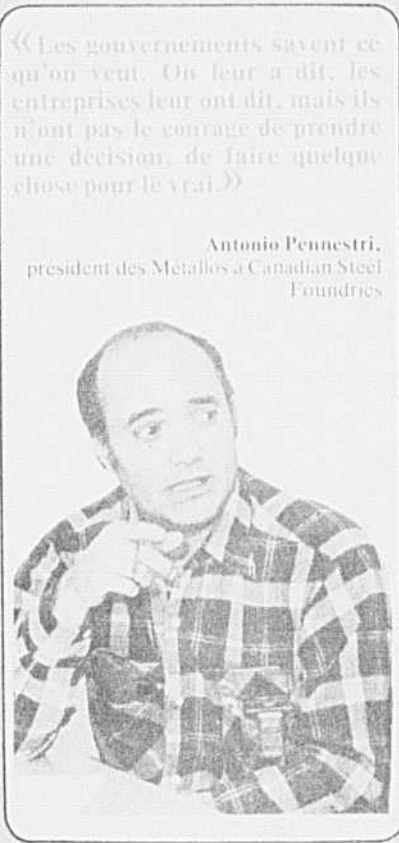
Quant à **SKD Technologie**, il y aurait 3 ou 4 acheteurs intéressés, mais il faudrait une intervention du fédéral pour empêcher la vente au groupe américain Marmon, qui menace de déménager l'usine à Cambridge.

Selon Arnold Dugas, le gouvernement pourrait montrer qu'il est sérieux en prenant rapidement des décisions comme empêcher le CN de louer des wagons à des compagnies américaines!... ou encore faire en sorte que le Canadien Pacifique achète

des roues de la Canadian SteelWheel... au lieu de les acheter du Brésil comme il l'a fait récemment!

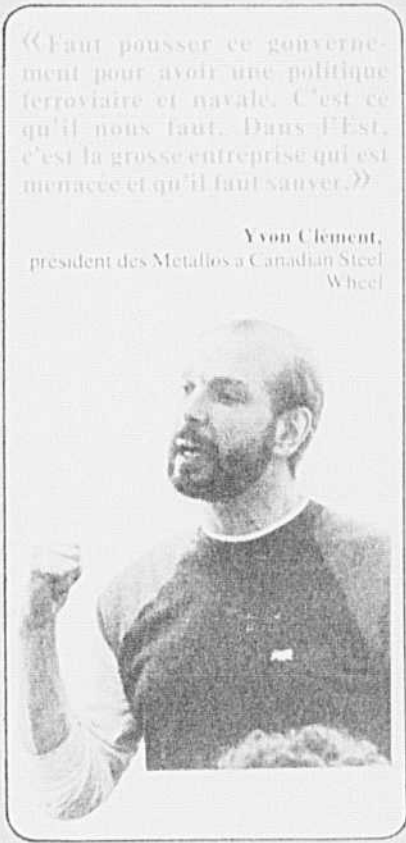
Un drame humain

Derrière les déclarations, les chiffres, les études, les super-comités, c'est un drame humain qui se vit dans l'Est de Montréal. Au train où vont les choses, près de 5 000 travailleurs et travailleuses seront touché-e-s. Les conséquences de la disparition des emplois ne touchent pas uniquement les personnes mises à pied, mais également ceux et celles qui opèrent et travaillent dans les magasins des rues commerciales. Toutes les familles sont touchées. Ce qui est le plus grave, c'est le gaspillage des ressources auquel on assiste. Comme le disait un travailleur: «Le temps du recyclage est terminé. On a eu plein de programmes de formation et de perfectionnement. On est super-qualifiés. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est des jobs pour faire vivre nos familles.»



«Les gouvernements savent ce qu'on veut. On leur a dit, les entreprises leur ont dit, mais ils n'ont pas le courage de prendre une décision, de faire quelque chose pour le vrai.»

Antonio Pennestri,
président des Metallos à Canadian Steel
Foundries



«Faut pousser ce gouvernement pour avoir une politique ferroviaire et navale. C'est ce qu'il nous faut. Dans l'Est, c'est la grosse entreprise qui est menacée et qu'il faut sauver.»

Yvon Clément,
président des Metallos à Canadian Steel
Wheel

Le réunion de lancement

C'est le 12 janvier 1886 que 80 délégués venant de différents syndicats de l'époque (typographes, cigariers, électriciens, machinistes, pressiers, charpentiers-menuisiers, etc.) fondaient le Conseil central des métiers et du travail de Montréal (CCMIM) et le 12 janvier 1986, le CTM d'aujourd'hui, le Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal métropolitain,

procedait au lancement de ses activités du centenaire. A cette occasion, le CTM avait invité les militants et militantes, jeunes et moins jeunes, à participer à cette activité. Plusieurs de ces anciens témoins, acteurs et actrices de l'histoire du CTM des 25-30 dernières années, ont répondu à l'invitation. Le Monde Ouvrier vous offre ce reportage photosouvenir.

100 ANS d'histoire ouvrière

Les activités de l'année

Au cours de l'année, le CTM organise diverses activités dans le cadre de son centenaire. Une des plus importantes est sûrement celle du «Concours» de dessins d'enfants et de jeunes adolescent-e-s sur le thème du travail. Il y aura aussi des publi-

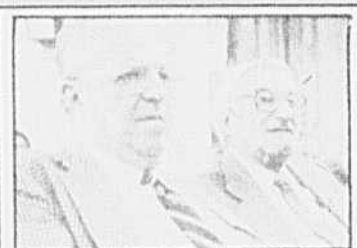
cations spéciales sur différents sujets (assurance-chômage, lois du travail, politique municipale, etc.) A compter de septembre, une exposition de tous les dessins d'enfants, une journée spéciale pour les retraite-e-s, etc.



Lucille Herr (à gauche), que l'on voit en compagnie de Louis Gagne, secrétaire au CTM, a été déléguée au CTM de 1965 à 1976 et à l'exécutif pendant quelques années. A ses débuts syndicaux, elle était au Syndicat international des industries pétrochimiques, chimiques et atomiques.



Roger Lampron, à l'emploi du ministère du Travail, a été à l'exécutif de 1959 à 1963, délégué du Syndicat des cols bleus de Montréal (ISCP-301) dont il a été président.



Bernard Boulanger, du Syndicat international des industries pétrochimiques, chimiques et atomiques, a été vice-président de la Fédération provinciale du travail du Québec avant la fusion. Saul Linds, des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile, membre de l'exécutif du CTM à la fin des années '40 et vice-président de la FTQ au début des années '70.



Henri Gagnon (à gauche), ancien président de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité, a été membre de l'exécutif, puis vice-président et aussi membre du comité d'éducation et d'action politique. Roland Seneval, de la Fraternité des wagonniers, trésorier à l'exécutif dans les années '70, militant au CTM durant de nombreuses années.



Adrien Larouche, membre de la Fraternité canadienne des cheminots, a été actif au CTM pendant de nombreuses années et membre de l'exécutif dans les années '70.



Fernand Boudreau, de l'Association internationale des déchargeurs, président du CTM depuis 1984.



Charles Phillippe (à gauche) est encore actif à la loge 712 de l'Association internationale des machinistes et a été membre de l'exécutif dans les années '70. On le voit en compagnie de Gas Callaghan, de la Fraternité canadienne des cheminots.



Eduard Larose, doyen des militant-e-s présent-e-s, est membre de la Fraternité des charpentiers-menuisiers depuis 1928. A ce militant, officier fondateur de la FTQ, vice-président du CTC, les délégué-e-s ont réservé une ovation debout. Dans la rangée derrière, on reconnaît son fils Raymond Larose, président de la section locale 82 du STC, de même que Claude Ducharme des TUA et Johanne Hurens de l'AFPC, tous deux vice-présidents de la FTQ.



Louis Luberge, président de la FTQ, a été le premier président de l'actuel CTM de 1958 à 1964, et président du Conseil des métiers et du travail de Montréal de 1956 à 1958, année de la fusion.



André Messier, actuellement responsable de l'information à la FTQ, a été secrétaire exécutif du CTM de 1973 à 1981, période pendant laquelle Marcel Perreault, du Syndicat des Postiers, était président.



Jean-Pierre Néron (au centre) permanent à la FTQ, en conversation avec deux confrères délégués des Travailleurs unis de l'automobile, a été président du CTM de 1981 à 1983.



Guy Dupuis, de l'Union canadienne des brasseries, permanent du CTC, a été secrétaire exécutif du CTM de 1967 à 1973.



André Manuchin, de l'Association internationale des machinistes, délégué pendant de nombreuses années et membre de l'exécutif dans les années '70.



Madeleine Olivier, organisatrice pour les Ouvriers unis du textile d'Amérique (OU.T.A.) en 1969, est aujourd'hui trésorière du Conseil canadien des O.U.T.A. et vice-présidente internationale.



Willie Fortin, des Travailleurs canadiens de l'alimentation, était délégué au CTM dans les années '50. Il était présent lors de la fusion CTM-CMIM et membre du comité exécutif dans les années '70.

en bref

Les Volailles Maxi

Grève contre l'esclavagisme

Même s'ils ont des salaires à peine plus élevés que le taux minimum, les 165 employé-e-s des Volailles Maxi, à Ville des Laurentides, se battent contre l'esclavagisme que pratique leur employeur Jos Friedman.

Ces syndiqué-e-s membres de la section 501 des TUAC sont sortis en grève à la mi-septembre quelques heures après qu'une des leurs (ce sont des femmes à 85%), qui avait perdu connaissance au travail à la suite d'émanations de gaz, se soit vue refuser par le patron l'assistance de ses compagnes de travail. Le médecin allait établir plus tard qu'elle faisait un début d'infarctus.

Ce genre de situation est monnaie courante dans cette entreprise. De nombreux employés se sont vus amputés des doigts à cause d'équipements dangereux et de cadences toujours accélérées par le patron. Ce dernier dit cyniquement que lorsqu'on se coupe un doigt, il en reste quatre autres dans la main!

Plusieurs dizaines d'employé-e-s ont dû également subir des opérations aux poignets et aux épaules à la suite d'étirements ou de déchirements de muscles et de tendons, causés par des méthodes archaïques de travail.

L'été, l'entreprise embauche quelques dizaines d'étudiants de moins de 18 ans, qu'elle expose aux mêmes conditions et qu'elle paie \$3,53 l'heure. ■



1986

Année internationale de la Paix

«Santé et Paix», voilà deux mots qui vont de pair quand on considère à quel point la course aux armements se fait au détriment de besoins humains essentiels. Allons-y de quelques données générales:

- Deux milliards de personnes vivent dans la pauvreté.
- Onze millions d'enfants meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire.
- 450 millions d'humains souffrent de la faim et de malnutrition.

Et pourtant, plus de 650\$ milliards sont gaspillés annuellement pour l'armement. Ça veut dire des centaines de milliards de dollars pour protéger la population dont une bonne partie meurt de faim... Ces injustices criantes entre les peuples et ce partage éhonté des richesses naturelles préoccupent de plus en plus de monde, de plus en plus les organismes qui luttent pour la justice, l'équité, la liberté et la paix. Le mouvement syndical est du nombre. Les syndicats ont-ils un rôle particulier, un rôle plus intensif à jouer vis-à-vis la question de la paix et du désarmement?

Cette question, nous sommes invités à la poser dans toutes nos instances syndicales: locales, régionales et nationales à l'occasion de l'Année internationale de la Paix, déclarée par les Nations-Unies. ■

Toutes nos excuses

Dans le numéro du Monde Ouvrier publié en octobre dernier, à l'occasion de la semaine nationale de santé et sécurité au travail, nous avons parlé, à la page 7, d'un droit de refus exercé par des pilotes d'hélicoptère, parce qu'on les obligeait à trop s'approcher des pylones électriques. Il y a eu erreur.

Ceux qui ont exercé ce refus, ce sont deux monteurs, Alain Gagnon et Jacques Landry, membres de la section locale 1500, du Syndicat canadien de la fonction publique. Les pilotes d'hélicoptère ont combattu ce refus de travail et se sont associés à leur employeur et à Hydro Québec pour combattre les confrères du SCFP. La CSST a donné raison aux deux travailleurs. Bravo et toutes nos excuses pour cette erreur. ■

Le corps au travail

«Le corps au travail», un ouvrage suédois de 55 pages illustrées en quatre couleurs, vous apprend comment le travail affecte votre corps. Depuis les dissolvants jusqu'à la monotonie. Depuis la tête jusqu'aux pieds. Organe par organe, système par système, «Le corps au travail» décrit votre organisme et l'action qu'exerce sur lui l'environnement de votre travail.

Cette publication, qui est une excellente source de renseignements pour ceux et celles qui oeuvrent dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, est très facile à lire. Elle est disponible à la FTQ, à 7\$ l'unité. Vous pouvez la commander en écrivant ou en téléphonant à la FTQ, Service d'éducation, 2100 avenue Papineau, 1er étage, Montréal H2K 4J4. Tél.: (514) 527-8533

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires, la FTQ a fait

traduire l'ouvrage en français, sous la supervision de Luc Desnoyers, professeur en physiologie du travail à l'UQAM, bien connu à la FTQ. L'organisme suédois qui était responsable de sa publication originale en a vérifié la traduction et l'a fait imprimer.

Afrique du Sud

Intensifier le boycottage

La lutte du peuple noir d'Afrique du Sud pour mettre fin au régime d'apartheid se dirige vers une victoire malgré la répression et l'arrogance du gouvernement blanc. Il faut souhaiter que 1986 marque la fin du régime d'apartheid. Et nous pouvons aider en participant au boycottage des produits d'Afrique du Sud, et de façon plus particulière les oranges OUTSPAN et les pommes GRANNY SMITH. Ce ne sont pas les produits de rechange qui manquent, alors...



Usine de panneaux à Mont Laurier

Le Fonds investit 1 million \$

Grâce à la mobilisation des



Dans le cadre de sa campagne pour relancer le processus de francisation des milieux de travail, la FTQ a publié une brochure d'une cinquantaine de pages. Cette brochure porte sur les droits des travailleurs et des travailleuses, sur leurs responsabilités et sur l'action syndicale dans les comités de francisation. On peut se procurer une copie de la brochure en communiquant avec Michel Côté, qui est responsable de ce projet à la FTQ. Des affiches sont également disponibles.

syndiqué-e-s et de toute la population, une nouvelle usine de panneaux MDF, un nouveau produit du bois utilisé principalement dans l'industrie du meuble, verra le jour dans la région de Mont Laurier. Le Fonds de solidarité de la FTQ va réaliser son plus important investissement en contribuant au projet pour 1 million \$.

La nouvelle entreprise créera une centaine d'emplois et en consolidera 300 autres en forêt et aux usines de sciage et de contre-

plaqués des Produits Forestiers Bellerive Ka'N'enda. L'intervention du Fonds s'est faite en collaboration avec la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, forestiers et travailleurs d'usines, section locale 99.

Commentant cet investissement du Fonds de solidarité, le président de la Fraternité des charpentiers-menuisiers, section locale 99 (FTQ), M. Jean-Luc Demers, a déclaré: «Avec le Fonds, nous avons un outil extraordinaire pour participer à un projet de création d'emplois qui est soutenu par toute la population de la région et qui donnera de l'ouvrage à des syndiqués. Et il s'agit de bons emplois, permanents et à la fine pointe de la technologie.»

Soulignons que la valeur des actions du Fonds a progressé de 42 cents, à 10,51\$, alors que l'actif atteint près de 30 millions \$ et que le nombre d'adhérents est de quelque 10 000. Le gain de 42 cents correspond à des bénéfices nets de 168 055\$ pour le semestre qui s'est terminé le 31 octobre 1985.



Photo: J. Fortin/Le Journal



Post de retour garanti, si adressé à
Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec (FTQ), 2100,
avenue Papineau, 4^e étage, Mon-
tréal, Québec, H2K 4J4. Télépho-
ne: (514) 527-8533

Société canadienne des microfilms
468, rue St-Jean, bur. 110
Montréal, Québec
H2X 2S1

pour recevoir

le monde OUVRIER

La FTQ fait parvenir gratuite-
ment par la poste Le Monde
Ouvrier à tous les officiers,
responsables et militant(e)s
syndicaux qui en font la
demande. Il suffit de remplir
ce coupon et de nous le
retourner à: Le Monde
Ouvrier, FTQ, 2100 avenue
Papineau, 4^eème étage,
Montréal, H2K 4J4.

Si vous désirez recevoir
plusieurs exemplaires du
Monde Ouvrier pour le
distribuer à d'autres mili-
tant(e)s dans votre section
locale, indiquez le nombre.

***Si vous déménagez,
prévenez-nous!***

Nom: _____

Nouvelle adresse: _____

Code postal: _____

Ancienne adresse: _____

Code postal: _____

Je désire recevoir Le Monde Ouvrier (écrire en lettres majuscules)

Nom:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Téléphone:

Syndicat:

Local:

Employeur:

NOMBRE D'EXEMPLAIRES